



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011 U25

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 7 novembre 2016 de 14 h 35 à 14 h 40.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Rousseau, conseillère  
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller  
M<sup>me</sup> Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M<sup>me</sup> Marjolaine Étienne, vice-chef - congé annuel  
M. Stéphane Germain, vice-chef - congé maladie  
M. Patrick Courtois, conseiller - congé annuel  
M<sup>me</sup> Louise Nepton, directrice générale

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Direction générale
  - 3.1 Structure organisationnelle - modification
4. Bureau du développement de l'autonomie gouvernementale
  - 4.1 Forêt-Bleuet
  - 4.2 Forêt modèle
5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Dominique assume la présidence de la réunion. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Appuyé de M. Jonathan Germain  
Adopté à l'unanimité

## 3. DIRECTION GÉNÉRALE

### 3.1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - MODIFICATION

#### RÉSOLUTION N° 6536

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est au service d'une population qui évolue de façon continue dans une société, elle aussi en évolution et qu'en ce sens, l'organisation administrative doit être un moteur de changement pour le devenir des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit se doter d'une structure organisationnelle évolutive qui lui permettra de répondre à sa double mission, soit :

- D'affirmer, de défendre, de promouvoir et de préserver les droits ancestraux y compris le titre ilnu, la langue et la culture ainsi que les intérêts et les aspirations des Pekuakamiulnuatsh;
- D'offrir des programmes et des services de qualité à la population.

## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

IL EST RÉSOLU d'accepter les modifications suivantes au plan d'effectif 2016-2017:

- La création d'un poste de conseiller en développement organisationnel;
- La modification de l'appellation de l'unité Administration et finances pour Développement des relations humaines et administration;
- La fusion des directions Infrastructures et Sécurité publique et la modification de l'appellation pour Infrastructures et services publics;
- La modification de la classe d'emploi du poste de Directeur - Sécurité publique (niveau stratégique [classe d'emploi 12] à opérationnel [classe d'emploi 11]);
- La modification de la classe d'emploi du poste de Directeur - Économie et relations d'affaires (niveau stratégique [classe d'emploi 12] à opérationnel [classe d'emploi 11]) ainsi que la modification du titre d'emploi pour Directeur - Emploi;
- La modification des titres d'emploi suivants :
  - Directeur - Bureau du développement de l'autonomie gouvernementale pour Directeur - Économie, emploi et partenariats stratégiques;
  - Directeur - Bureau du développement organisationnel pour Direction à la Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale;
  - Secrétaire aux affaires gouvernementales et stratégiques pour Secrétaire aux relations gouvernementales et stratégiques;
  - Coordonnateur aux événements et à l'occupation du territoire pour Coordonnateur à l'occupation du territoire;
  - Commis au service à la clientèle pour commis à la perception;
  - Coordonnateur - Travaux publics et habitation pour Coordonnateur - Perception et habitation;
  - Agent - Travaux publics et habitation pour Agent à l'habitation.

## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

- La modification des supervisions des postes suivants :
  - Secrétaire aux relations gouvernementales et stratégiques sous la direction à la Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale;
  - Coordonnateurs aux affaires gouvernementales et stratégiques sous la direction à la Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale;
  - Conseiller juridique sous la direction à la Coordination du développement de l'autonomie gouvernementale;
  - Conseiller en gestion des finances publiques sous la direction - Économie, emploi et partenariats stratégiques;
  - Adjoint administratif (fonctionnel) sous le Secrétaire aux relations gouvernementales et stratégiques;
  - Secrétaire-réceptionniste sous la direction - Droits et protection du territoire;
  - Directeur - Droit et protection du territoire sous la direction générale;
  - Coordonnateur à l'occupation du territoire sous la direction - Droits et protection du territoire;
  - Préposé au service en territoire sous la direction - Droits et protection du territoire;
  - Agent aux services en territoire sous la direction - Droits et protection du territoire;
  - Coordonnateur au développement de la main-d'œuvre sous la direction - Emploi;
  - Organisateur communautaire sous la direction - Emploi;
  - Agent à la gestion des comptes-clients sous la direction - Infrastructures et services publics;
  - Commis à la perception sous la direction - Infrastructures et services publics;
  - Directeur - Sécurité publique sous la direction - Infrastructures et services publics;
  - Coordonnateur - Perception et habitation sous la direction - Infrastructures et services publics;
  - Agent - Perception et habitation sous la direction - Infrastructures et services publics;
  - Commis sous la direction - Infrastructures et services publics.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

# RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

## 4. BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

### 4.1 FORÊT-BLEUET

#### RÉSOLUTION N° 6537

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir l'économie et les entreprises de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a la volonté de participer activement au développement de Tshitassinu;

CONSIDÉRANT QUE le projet Forêt-Bleuet permettra l'opérationnalisation d'une bleuetière en territoire accentuant ainsi la présence de membres de la communauté sur Tshitassinu;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permet la création d'emplois saisonniers autochtones;

CONSIDÉRANT QUE le fonds d'initiatives autochtones, volet développement économique, répond aux objectifs suivants :

- Mettre en place des conditions favorisant l'émergence du développement économique;
- Créer et développer des entreprises;
- Créer et consolider des emplois.

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire appuyer le dépôt du projet pour un montant de 157 545 \$, représentant 50 % des coûts admissibles reliés aux dépenses en immobilisation, et ce, dans le cadre du fonds d'initiatives autochtones, volet développement économique.

IL EST RÉSOLU d'appuyer le dépôt du projet Forêt-Bleuet du secteur Martel permettant l'opérationnalisation d'une bleuetière sur Tshitassinu, à même l'enveloppe du fonds d'initiatives autochtones, volet développement économique (catégorie entrepreneuriat) du gouvernement du Québec pour un montant de 157 545 \$, représentant 50 % des coûts admissibles reliés aux dépenses en immobilisations;

## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction – Bureau du développement de l'autonomie gouvernementale à signer l'ensemble des documents requis et à prendre les mesures nécessaires pour permettre la mise en œuvre de la présente résolution.

Proposée par M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

### 4.2 FORÊT MODÈLE

#### RÉSOLUTION N° 6538

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, considère important d'être partie prenante de tout développement sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT QU'en 2007, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a convenu d'un partenariat novateur avec la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy afin de créer l'Agence de développement des communautés forestières ilnu et jeannoise afin d'opérer Forêt modèle du Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE les travaux et projets de Forêt modèle du Lac-Saint-Jean ont permis d'établir de solides collaborations entre les partenaires en plus de fournir des axes et perspectives intéressantes de développement et de consolidation des communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE Forêt modèle du Lac-Saint-Jean fonctionne depuis l'été 2014 selon un nouveau modèle d'affaires et des orientations plus axées sur les retombées socioéconomiques sur le territoire de ses trois partenaires;

CONSIDÉRANT QUE Forêt modèle du Lac-Saint-Jean demande une mise de fonds supplémentaire à chacun de ses partenaires afin de poursuivre son implication dans des projets en développement, maintenant ainsi l'effet de levier relié à ses investissements;

CONSIDÉRANT l'avancement important des projets faisant l'objet de la mise de fonds supplémentaire et l'éventualité de retombées sur le territoire des partenaires de Forêt modèle du Lac-Saint-Jean.



## RÉUNION SPÉCIALE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

---


IL EST RÉSOLU d'autoriser la mise de fonds supplémentaire de 32 000 \$ demandée par Forêt modèle du Lac-Saint-Jean, et ce, à même le budget d'opération.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M<sup>me</sup> Julie Rousseau  
Adoptée à l'unanimité

### 5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 14 h 40, proposée par M. Charles-Édouard Verreault, appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell

